



Communiqué

Pour diffusion immédiate

le 7 décembre 2020

De l'avis de la vérificatrice générale, il faut assurer une meilleure coordination des programmes aux Autochtones

(TORONTO) Le ministère des Affaires autochtones doit mieux gérer les programmes et services provinciaux destinés aux 375 000 Autochtones de l'Ontario, indique M^{me} Bonnie Lysyk, vérificatrice générale, dans son *Rapport annuel 2020* rendu public aujourd'hui.

Chaque ministère provincial conçoit et met en œuvre de façon autonome ses propres initiatives de politique autochtone en fonction de priorités qui lui sont propres.

Il y a actuellement 140 programmes provinciaux à l'intention des Autochtones. Toutefois, le ministère des Affaires autochtones n'en affiche que 11 sur son site Web, et il n'a pu fournir qu'une liste de 30 programmes lorsqu'on lui en a fait la demande. Cela montre que le Ministère n'était pas bien informé de nombre des programmes destinés aux Autochtones qui relèvent d'autres ministères.

« L'absence de supervision aggrave les problèmes liés à cette approche décentralisée », déclare M^{me} Lysyk. « Le Ministère ne fait pas de suivi de ces programmes et services et n'en mesure pas l'efficacité, alors qu'il existe à l'heure actuelle des disparités sociales et économiques considérables entre les Autochtones et les non-Autochtones en Ontario. »

Dans son rapport, la vérificatrice générale souligne toutefois que pendant la pandémie de COVID-19, le Ministère a mené les efforts de la province en rencontrant les communautés autochtones et les fournisseurs de services afin de mieux comprendre leurs besoins. Ces besoins ont été communiqués aux ministères responsables et le Ministère coordonne la réponse du gouvernement.

Enfin, le rapport fait remarquer que le manque d'accès à large bande à Internet chez les collectivités autochtones limite les avancées en santé publique et les progrès sociaux et économiques. Seuls 17 pour cent des ménages des réserves des Premières Nations ont accès à des services Internet de base, ce qui fait que bien des gens n'ont pas accès à des services comme Cybersanté Ontario et l'apprentissage en ligne et que des entreprises autochtones n'ont pas la possibilité de faire du commerce électronique.

-30-

Renseignements :
Bonnie Lysyk
Vérificatrice générale
(647) 267-9263

Pour lire le rapport, visitez www.auditor.on.ca

 @OntarioAuditor

Contexte et autres constatations

- Selon le dernier recensement effectué en 2016, 22 pour cent de la population autochtone du Canada vivait en Ontario. Il y a près de 375 000 Autochtones en Ontario, ce qui représente 3 pour cent de la population de cette province. Environ 15 pour cent des Autochtones vivent dans des réserves.
- Le rapport révèle que les peuples autochtones ont, en général, des résultats moins bons en matière de santé, d'éducation et d'économie que les non-Autochtones et que de nombreuses réserves des Premières Nations reçoivent toujours des avis d'une sorte ou d'une autre sur la qualité de l'eau.
- Seulement 17 pour cent des ménages des réserves des Premières Nations ont accès aux services Internet de base comme l'exige la norme du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), alors que ce chiffre est de 98,8 pour cent dans les petites et moyennes villes et de 29,5 pour cent dans les régions rurales de l'Ontario.
- Les ministères n'ont pas mis en place de mesures de responsabilisation pour confirmer que les fonds des programmes et des services autochtones sont utilisés comme prévu. Des 18 programmes et services examinés, nous avons obtenu des documents à l'appui pour seulement 2 d'entre eux, comme des factures ou des reçus, pour attester que les fonds avaient été utilisés comme prévu. Ces programmes et services représentaient 33 pour cent des dépenses prévues pour les programmes autochtones en 2019-2020, soit 400 millions de dollars sur un total de 1,2 milliard de dollars.
- Les ministères ne disposent pas de mesures de rendement adéquates pour s'assurer que les programmes et services autochtones répondent efficacement aux besoins des Autochtones. L'audit a révélé que 12 des 18 programmes échantillonnés ne comportaient pas de mesures du rendement. Des six programmes qui avaient mis en place des mesures du rendement, trois n'ont pu mesurer avec précision s'ils avaient atteint le résultat escompté.
- Le ministère des Affaires autochtones n'exerce pas une gestion efficace de son processus de règlement des revendications territoriales et ne se conforme pas à des modalités redditionnelles adéquates; de plus, il ne fixe pas d'échéanciers, de jalons ni de coûts en vue du règlement de ces revendications. Nous avons examiné 19 revendications territoriales où la province avait mené à terme le processus de règlement, et constaté que ce processus avait pris en moyenne 22 ans.